

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 360, CHEMIN GUILBAULT

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal, le **21 octobre 2024 à 19 h 30**, et que cette séance se tiendra à la Mairie de Saint-Paul, 10, chemin Delangis, Saint-Paul.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure 250-2024 ci-après.

Nature et effets :

La hauteur non conforme de la porte de garage servant d'accès aux véhicules à 3,66 mètres (12') et des murs à 4,27 mètres (14') du garage détaché projeté, alors que le règlement de zonage 606-2023 et ses amendements autorise une hauteur de porte à 3,05 mètres (10') et une hauteur de mur maximale à 3,66 mètres (12').

Identification du site concerné :

La propriété visée par la demande est le lot 3 829 024 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Joliette, portant le numéro civique 360, chemin Guilbault, Saint-Paul.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

**DONNÉ à SAINT-PAUL, ce TROISIÈME jour du mois d'OCTOBRE
deux mille vingt-quatre.**



Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe
Anne-Marie Brochu-Girard